



Formation obligatoire des utilisateurs de diisocyanates

Cher client,

A partir du **24 août 2023**, les utilisateurs de **durcisseur polyuréthane** devront avoir suivi une formation avant toute utilisation industrielle ou professionnelle de ces produits.

Conformément au règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation), les utilisateurs manipulant des diisocyanates, durcisseurs des Polyuréthanes, et des mélanges contenant ce type de substances sont dans l'obligation de suivre une formation.

Le niveau et le temps de formation requis dépendent de la méthode de mise en œuvre des diisocyanates et des risques d'exposition associés. Le certificat de formation doit être consigné par l'utilisateur de diisocyanates - soit l'employeur de l'utilisateur, soit le travailleur indépendant. Il est valable 5 ans et devra ensuite être renouvelé.

À savoir, des contrôles pourront être réalisés par l'inspection du travail ou la DREAL.

Nous vous invitons donc à suivre la formation dès que possible avant la date butoir du **24 août 2023**.

Les formations sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

= > <https://www.safeusediisocyanates.eu/fr/>

Résines et moulages continue de vous accompagner dans l'utilisation de ces produits : les bonnes pratiques de manipulation et les mesures de sécurité sont indiquées dans nos fiches techniques et nos fiches de sécurité.



Liste des produits Boutique :

- Durcisseur polyuréthane Vitamarine
- Kit laque PU bi-composante ultra 574 Vitamarine
- Vernis polyuréthane transparent Vita
- Kit résine polyuréthane RG34 et RG56
- Kit résine polyuréthane résistant aux chocs SRG56
- Kit mousse polyuréthane rigide 35Kg/m³
- Kit mousse polyuréthane rigide rigimousse 150 et 450
- Kit mousse polyuréthane souple fléximousse 80 et 200
- Kit élastomère polyuréthane EL55
- Primaire d'accroche polyuréthane
- Kit élastomère PU 40 Shore, 70 Shore, 80 Shore et 90 Shore A translucide
- Kit élastomère PU 80 Shore